

***INTEGRATION DE L'ÉDUCATION ENVIRONNEMENTALE DANS LES ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES DES JEUNES DANS LE TERRITOIRE D'IDJWI. Par Emmanuel Ndimwiza Murhonyi ; Sociologue et Chercheur en environnement.***

**INTRODUCTION.**

Cet avant-projet de mon article en sciences et gestion de l'environnement se veut d'un cadre de réflexion, d'échanges, de partages de connaissances, des attitudes, aptitudes et éthiques relatives à l'environnement dans la ville de Goma. Cet article rentre dans le domaine de l'éducation relative à l'environnement au sein d'une communauté menacée par la pollution et la dégradation de l'environnement. Notre équipe de recherche sur l'environnement se donne comme objectif de faire valoir dans le monde de scientifique les méfaits de la mauvaise gouvernance environnementale et les avantages pour une communauté d'avoir une formation plus approfondie et plus améliorée sur les connaissances théoriques et pratiques pour éviter ces risques liés à la mauvaise gouvernance de ressources environnementales..

Pour mieux investir ce champ de la recherche il est temps de préparer des écrits scientifiques pour poursuivre les activités dans le cadre du développement de la communauté. Cette publication offre des avantages satisfaisants dans tous les domaines surtout celui de l'environnement reconnu comme étant sans frontières et qui pourra nous faciliter une insertion dans l'imaginaire collectif de la communauté et de devenir des acteurs clés du monde environnemental dans la communauté, car c'est une question actuellement qui fait la une afin de contribuer à la protection de l'environnement qui passionne depuis toujours les hommes par son importance sur l'évolution de la société. C'est pourquoi nous voulons investiguer dans ce cadre d'une **orientation stratégique pour le renforcement de l'éducation environnementale dans les activités communautaires des jeunes dans le Territoire d'Idjwi.**

En effet, pour nombreux défenseurs de l'environnement et nombreux sommets sur l'environnement (<http://www.google.fr>) qui sont tenus dans le monde, cas des sommets depuis Rio de Janeiro ou conférence des nations-unies sur l'environnement et le développement, plus connu sous le nom de sommet de la Terre de Rio de Janeiro ou sommet de Rio (du 5 au 30 juin 1992) jusqu'aux COP21-22-23 voire 24, l'éducation environnementale est et reste un instrument essentiel pour faire évoluer les valeurs et les attitudes, les compétences, les comportements et les modes de vie en les rendant plus cohérents avec les objectifs de la protection de l'environnement. A cet effet, nous notons que pour éduquer les générations futures à préserver les ressources naturelles périssables, l'intégration de l'aspect éducation environnementale dans les enseignements des jeunes dans leurs différentes structures et activités communautaires, s'avère indispensable.

Notons que cette conférence de Rio avait réuni plus de 180 chefs d'Etats et de Gouvernements de plus de 189 pays et environs 2400 représentants d'organisations

non gouvernementales, tandis que 17.000 personnes assistaient au forum qui se tenait parallèlement au sommet.

Dans le cadre de l'éducation environnementale, quatre documents clés qui ont marqué son évolution et c'est dans le cadre de l'éducation relative à l'environnement au niveau international :

- La Charte de Belgrade (1975),
- Conférence internationale sur l'éducation relative à l'environnement (1977),
- Stratégie internationale d'action en matière d'éducation et de formation relatives à l'environnement pour les années 1990 (1987),
- Action 21, chapitre 36 : La promotion de l'éducation, la sensibilisation et la formation du public (1992).

La Conférence internationale sur l'éducation relative à l'environnement de Tbilissi (1977) organisée par l'UNESCO en collaboration avec le PNUE avait pour l'objectif principal la formulation de recommandations dirigées aux Etats membres participants leur permettant d'adopter individuellement des politiques nationales pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement.

Selon la Déclaration de Tbilissi, 1977, l'objectif fondamental de l'éducation relative à l'environnement est d'amener les individus et les collectivités à saisir la complexité de l'environnement, tant naturel que créé par l'homme - complexité due à l'interaction de ses aspects biologiques, physiques, sociaux, économiques et culturels - ainsi qu'à acquérir les connaissances, les valeurs, les comportements et les compétences pratiques nécessaires pour participer de façon responsable et efficace à la prévention et à la solution des problèmes de l'environnement.

Pour sa part, Béatrice BEUILLE, 2012, montre que les deux enjeux ; le contact jeunes-nature et les principes de la pédagogie de l'espoir doivent faire l'objet de discussion au sein des établissements scolaires du primaire et secondaire l'environnement.

Ceci est évident puisque la sauvegarde et le respect de l'environnement dépend pour une bonne part, d'une éducation environnementale qui fait comprendre le grand nombre possible des individus et plus particulièrement les jeunes, que leur vie dépend énormément de la qualité de leur environnement.

Sans doute, investir dans l'éducation environnementale des enfants ou des jeunes scolarisés, revient d'une part, à les responsabiliser dans la protection de l'environnement dont ils seront héritiers à l'avenir et d'une autre part, à les préparer à relever efficacement les défis environnementaux auxquels le monde contemporain fait face actuellement.

Le rôle à jouer par la structure de jeunes dans l'éducation environnementale, n'est

pas à tenir en médiocre puisque cette dernière est la structure la mieux placée pour inculquer aux enfants et aux jeunes gens, déjà dès le bas âges, les valeurs positives nécessaires pour la protection de l'environnement.

Cet article qui porte sur la gestion de l'environnement dans le territoire d'Idjwi, nous permettra de nous enquérir de la valeur jouée par les écoles secondaires, les structures des jeunes pour assurer l'éducation environnementale chez eux.

Ruth WILSON citée par S. LONDJOHOU (2008), montre que l'éducation environnementale doit commencer tôt, dès l'école maternelle car beaucoup d'attitudes et de valeurs sont taillées durant les premières années de la vie. Pour elle, les jeunes enfants qui développement du respect pour la nature, le désir de la protéger et une sensibilité à sa beauté et à son mystère, ont plus de chances d'avoir un comportement protecteur plutôt que destructif envers l'environnement naturel.

Parlant de l'aspect pratique, les structures des jeunes constituent une pépinière ou un champ d'expérimentation pour l'éducation environnementale.

Dans le cadre théorique et dans le souci de mener à bien cette étude qui porte sur l'intégration de l'éducation environnementale dans les activités des jeunes dans le territoire d'Idjwi, nous nous sommes appuyé sur la théorie fonctionnelle telle que proposée par le sociologue américain Robert King MERTON (1910-2003). Le recours à cette théorie se justifie par le fait que nous avons voulu saisir la fonction de l'environnement dans la vie communautaire et ce concept se rapporte à la notion de "fonction" et à celle de "rôle". On veut donc, évaluer la fonction, le rôle ou l'apport spécifique de l'éducation environnementale des jeunes dans le territoire d'Idjwi.

Ainsi, cette recherche s'intègre aussi dans les sciences et gestion de l'environnement et nous a permis de pallier aux problèmes analysés. Cette stratégie sera réalisée grâce à la mise en œuvre de quatre approches stratégiques que nous considérons comme sous-stratégies ; il s'agit notamment de :

- ❖ La formation des clubs, groupes environnementaux en rdc en générale et en particulier dans le territoire d'Idjwi ;
- ❖ La création des clubs environnementaux dans les structures des jeunes pour la protection de l'environnement à Idjwi ;
- ❖ La mise en place d'un cadre d'expérimentation dans les structures des jeunes à Idjwi;
- ❖ Mécanismes de suivi et évaluation des activités (pépinières, reboisement, formation, échanges et partages de connaissances et éthique).

Cette étude se fixe pour objectif non seulement d'impliquer activement les structures de jeunes à l'éducation environnementales, mais aussi et surtout de former les

communautés et les autres structures sur différents thèmes relatifs à l'environnement, la création des clubs des jeunes pour la protection de l'environnement et la mise en place d'un cadre pour la pratique de l'éducation environnementale dans le territoire d'Idjwi, en fin de concevoir un cadre de suivi et l'évaluation des activités relatives à l'environnement des jeunes dans le territoire d'Idjwi.

### *1. Analyse des Strategies*

Après la formation des animateurs environnementaux, les sous-stratégies qui seront développées doivent être analysées pour apporter des réponses claires aux questions environnementales.

Cette approche nous permettra de maîtriser les problèmes liés à l'éducation environnementale le plus graves qui se posent dans le Territoire d'Idjwi et surtout ceux liés à la démographie, couplée avec la pauvreté ou les activités humaines qui sont essentiellement liées à l'exploitation directe des ressources naturelles pour une satisfaction des besoins de base dans un environnement ou la technologie de transformation est encore rudimentaire et l'espace vital individuel est trop réduit.

Il est donc important de noter que l'éducation environnementale nous est importante pour connaître la réhabilitation environnementale qui trouve son soubassement dans la gouvernance environnementale pour faciliter la large participation de la communauté à l'élaboration et la mise en pratique des règles, normes, connaissances, attitudes et d'une vision pour une gestion durable et équitable des ressources naturelles collectives existantes tout en suscitant un processus intégré de conservation communautaire des ressources naturelles existantes en lieu avec le développement durable en tenant compte de trois facteurs notamment : facteurs humains, écologiques et économiques.

La fonction jouée par un l'éducation environnementale dans une totalité (Territoire par exemple), a été longtemps au centre des réflexions des plusieurs théoriciens du paradigme fonctionnaliste en anthropologie comme en sociologie. S'appuyant sur les réflexions de R.K. MERTON nous trouvons qu'il s'est rangé derrière les idées des sociologues de la première heure comme E. DURKHEIM qui interprète la société comme une totalité au sein de laquelle les différents corps constitutifs, de concert assurent l'équilibre du système de par leurs rôles respectifs. Pour ce dernier, La fonction devient un principe explicatif: tout organe a une fonction (comme dans le corps humain).

## ***COMMENT CETTE RECHERCHE PEUT INFLUER SUR LES ACTIVITES DE S JEUNES DANS LE TERRITOIRE D'IDJWI ?***

La prise de conscience et l'engagement des jeunes en participant aux activités de la gouvernance environnementale dans le territoire d'Idjwi permet un changement environnemental par une prise de conscience collective sur le problème environnemental, ce qui permettra aux groupes sociaux, communautés locales et aux individus, plus particulièrement les jeunes de changer positivement leurs attitudes vis-à-vis des problèmes environnementaux afin d'améliorer leur environnement. Cette recherche est bénéfique non seulement aux jeunes, mais aussi et surtout à toute la communauté car il permettra de résoudre les problèmes environnementaux opposants les communautés locales aux autres parties prenantes basées sur les intérêts entrant en compétition dans l'utilisation des ressources de la en introduisant les systèmes d'information géographiques ( analyse spatiale et cartographique), la gouvernance de ressources locales, la formation des jeunes dans le suivi écologique et la reconnaissance de trace, suivi orientation sur une carte géographique et l'utilisation du GPS.

D'après Philippe MEIRIEU. Les enfants ne sauveront pas la planète si on ne les met pas dans un espace d'éducation où ils puissent comprendre l'interaction entre l'homme et le milieu, disposer d'espaces où ils puissent non pas « profiter » de la nature mais apprendre à vivre avec elle. Ainsi, voulant enrichir la thèse de Lucie SAUVE, qui présente et explique la méthodologie qu'il convient d'observer dans une séance d'éducation environnementale chez les jeunes.

Ainsi, dans le but de concrétiser notre étude en environnement nous avons passé en revue certaines stratégies qui nous ont permis de répondre à quatre axes stratégiques qui sont développés qui doivent être mis en application après la formation dans la communauté en vue du renforcement de l'éducation environnementale dans les activités jeunes.

Dans le cadre de cette stratégie, l'approche formation consiste à un ensemble des activités destinées à renforcer la capacité des animateurs et des jeunes sur les questions spécifiques de l'environnement.

Pour assurer la qualité de la formation, en cas de nécessité, l'organe de mise en œuvre pourra être créé et recourir à une consultance extérieure c.à.d. faire intervenir des formateurs spécialistes pour chaque formation, cette activité sera organisée au niveau des enseignants et d'autres part au niveau des jeunes.

Du côté des formateurs, il s'agira de réunir les jeunes venus de différentes structures en face d'un formateur spécialiste. Ces derniers seront renforcés sur le thème relatif à la protection de l'environnement ainsi que sur les méthodes d'éducation environnementale dans la communauté. L'objectif est de rendre les jeunes capables

d'aborder et d'intégrer objectivement les questions relatives à l'environnement dans les débats spécifiques, encadrer les clubs des jeunes de protection de l'environnement et conduire les jeunes dans les activités en lien avec l'éducation relative à l'environnement. Il sera question de sélectionner un certain nombre des jeunes choisis en fonction de critères d'influence et de souplesse dans leurs structures. Ces derniers seront formés dans des thèmes relatifs aux connaissances générales sur l'environnement, ceux portant sur le rôle de la jeunesse dans la protection de l'environnement ainsi que les techniques d'animation des groupes. La vision est de doter les structures des jeunes d'une équipe de paires éducateurs jeunes capables de sensibiliser les autres sur la protection de l'environnement et de conduire les clubs de protection de l'environnement. Bien plus, les activités qui seront organisés par ces derniers dans leurs débats respectifs, ne pourront que suppléer les efforts d'éducation environnementale des élèves. L'organe de mise en œuvre devra organiser cette séance de formation dans des lieux un peu plus accessibles par les participants et choisir les salles à confort et capacité d'accueil convenable. Dans ce programme de renforcement de l'éducation relative à l'environnement dans les structures des jeunes, la formation n'est pas une activité continue, elle pourra intervenir au début et à de moments ponctuels de la vie du programme.

### *La création d'un club des jeunes pour la protection de l'environnement*

La création de club pour la protection de l'environnement comme sous stratégie s'inscrit dans l'optique de renforcer une dynamique pour la protection de l'environnement. L'organe de mise en œuvre en connivence avec les structures et les dirigeants des associations qui pourront faire de descentes dans les structures pour implanter les clubs environnementaux pour la protection de l'environnement. Ces clubs seront constitués des jeunes dans toutes les structures sans discrimination d'âge, de sexe, de rang social, ou autres critères discriminatoires. L'équipe devra accompagner les jeunes à constituer un comité composé à majorité par les jeunes paires éducateurs pour l'environnement et à élaborer un chronogramme d'activité pour l'année. Bien plus l'équipe ne devra désigner un enseignant qui peut servir d'encadreur du club au sein de la structure ciblée. L'objectif est de doter la structure d'une matière durable capable de renforcer les enseignements relatifs à l'environnement dispensé dans certains cours. Ces clubs auront pour mission d'organiser hebdomadairement de séances d'échanges sur les questions relatives à l'environnement et d'organiser ponctuellement des activités culturelles en lien avec la protection de l'environnement tel que (match de génie en herbe, sports, visite guidé dans les cités touristiques, concours de dessin, conférence débat,...)

Ces clubs pourront intervenir dans la mobilisation de leurs paires pour les travaux de protection de l'environnement ainsi que sensibiliser ces derniers. Bref, les activités de ces clubs seront basées sur les activités culturelles en lien avec l'environnement.

Organisée au sein des structures concernées, la réalisation de cette activité peut venir juste après la première séance de formation des encadreurs. La composition du club et du comité doit tenir compte de l'aspect genre car la participation de filles dans les activités revêt une importance particulière. La structure devra faire en sorte qu'il y ait une collaboration étroite entre ces différents clubs en vue de l'échange de l'expérience.

### *La mise en place d'un cadre d'expérimentation*

Tel qu'écrit dans la revue de littérature, l'expérimentation ou la pratique revêt une importance très capitale dans l'éducation relative à l'environnement, car il n'est pas question d'abreuer les apprenants de théories stériles mais un moyen d'apprécier les changements générés par les enseignements dans les savoir-faire des apprenants. Ainsi, cette sous stratégie consistera à rapprocher les connaissances acquises à travers différentes activités des jeunes à la pratique sur terrain.

L'exécution de cette approche serait possible grâce au concours de la structure d'exécution de la structure des jeunes et des agences Etatiques pourront appuyer les structures des jeunes en équipements pour la pratique. Les dirigeants de structures et les jeunes devront choisir un site dans le Territoire d'Idjwi où ils pourront implanter un cadre d'expérimentation environnementale en faveur de la communauté et plus particulièrement des jeunes. Il sera question d'aménager à travers les approches participatives comme l'aménagement des pépinières communautaires, des champs d'expérimentation au sein des communautés concernées. Ces dernières bénéficieront des outils et matériel des travaux ainsi que des semences ou autres intrants pouvant permettre aux jeunes d'entretenir régulièrement leurs cadres d'expérimentation (champs) pour la promotion de l'environnement, et l'assainissement du milieu. En plus de ceci, la structure d'exécution et ses partenaires pourront offrir aux structures des jeunes les matériels tels que matériels artistiques, instruments de musique, car les jeunes pourront s'en servir pour leurs éventuelles activités culturelles d'éducation relative à l'environnement. L'objectif est de disponibilité un cadre où les jeunes peuvent s'appliquer à la protection de l'environnement au sein de leurs activités respectives.

Cette activité revêt un caractère continu, elle débutera juste après la formation de club des jeunes pour l'environnement et s'étaler sur le reste du programme longtemps après son exécution.

Les jeunes sont réunis dans une structure dénommée Droits, Environnement et Citoyenneté « DEC asbl en sigle » entant que structure d'exécution et qui devra mobiliser des moyens financiers et matériels auprès de ses différents partenaires. Après l'acquisition de fonds, DEC asbl devra exécuter des activités tout en tenant compte de la spécificité de chaque structure.

DEC asbl devra aussi disponibiliser un moniteur formé dans chaque structure pour accompagner les jeunes dans l'aménagement et l'entretien de leurs sites. La structure devra aussi disposer des manuels qui traitent des questions relatives à l'environnement.

### *Mécanismes de suivi et évaluation*

Dans le cadre de faire le suivi et l'évaluation des activités nous rentrons dans l'optique d'une stratégie, d'une activité transversale à travers les trois premières activités. L'objectif est de performer la qualité de travaux d'exécution et d'apprécier leur réalisation.

L'organe d'exécution est DEC (Droits, Environnement et Citoyenneté) asbl et d'autres partenaires devront se servir du suivi-évaluation comme stratégie lui permettant de se rendre compte de la situation de l'éducation relative à l'environnement dans les structures ciblées.

S'agissant de l'évaluation, trois types seront organisés à cet effet. L'évaluation ex-ante qui examine la faisabilité des activités, l'évaluation pendant devra à son tour vérifier si les activités sont en train de se réaliser tel que prévu. L'évaluation longtemps après devra apprécier la durabilité des actions entreprises. Bien que développé en dernier lieu, le suivi consistera à apprécier régulièrement l'évolution des activités de jeunes dans le cadre de l'éducation environnementale dans le Territoire d'Idjwi. C'est une activité qui s'étale sur toute la période du programme. L'évaluation étant intermittente, interviendra à différent moment de la vie du programme.

Cet article a été réalisé, grâce à certaines techniques notamment, le sondage, l'interview, l'observation, et les analyses de rapports serviront comme techniques de suivi-évaluation dans le cadre de ces activités.

Pour opérationnaliser cette stratégie, la mise en place d'une structure d'exécution Droits, Environnement et Citoyenneté DEC asbl en sigle, s'impose au préalable.

DEC asbl va interagir avec bien d'autres parties prenantes pour rendre effective la stratégie. Comme taches principales, rechercher le financement nécessaire pour l'exécution de la stratégie, définir la politique d'intervention dans le cadre de renforcement de l'éducation environnementale dans les structures de jeunes au Sud-Kivu. Concevoir, programmer, mettre en œuvre les différentes activités inscrites dans le programme. Cette structure devra s'assurer la bonne gestion des ressources financières et matérielles allouées pour la mise en œuvre de la stratégie. En outre, en complicité avec les dirigeants des écoles, elle devra suivre régulièrement, accompagner et appuyer en cas de nécessité, les activités des clubs des jeunes environnementalistes pour la protection de l'environnement. Elle est en outre chargée de la sensibilisation des parties prenantes à cette stratégie.



## ***ANALYSE DES PARTIES PRENANTES ET STRATEGIE DE MISE EN OEUVRE***

### ***1. Le pouvoir public***

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie, le pouvoir public interviendra par le biais d'une commission mixte de la division de la jeunesse et du service urbain de l'environnement.

Cette dernière aura pour tâches:

- Participer à la définition de la politique d'intervention dans le cadre de renforcement de l'éducation environnementale dans les structures des jeunes dans le Territoire d'Idjwi ;
- Apporter des appuis matériels, financiers et techniques aux différents programmes d'activités des jeunes;
- Faire la médiation entre les partenaires à l'environnement et les structures prenant part aux activités des stratégies surtout en matière de mobilisation les dirigeants et les formateurs dans les structures des jeunes ;
- Inspecter les formateurs formés pour l'éducation environnementale des jeunes.
- Participer aux activités de suivi et d'évaluation des activités réalisées dans les structures ciblées.

### ***2. ONG et autres partenaires non-étatiques***

La contribution des structures Etatiques et autres agences de développement ou de protection de l'environnement, est d'une importance particulière étant donné leurs expériences, leurs apports à l'opérationnalisation de la stratégie.

Ces dernières auront comme responsabilité:

- Fournir les moyens techniques, matériels et organisationnels et financiers en vue de la réalisation des activités.
- Offrir aux programmes, des ressources humaines en cas de besoins d'une spécialité quelconque.
- Collaborer avec les agents et autres partenaires à l'environnement pour l'organisation des certaines activités de protection de l'environnement.

### ***3. Les dirigeants et les formateurs dans les structures des jeunes (les écoles, associations, groupes de réflexion)***

Etant situés aux niveaux des structures des jeunes prenant part aux activités, ces derniers interviennent directement dans l'éducation environnementale des jeunes. Ils auront pour rôle de:

- Intégrer objectivement des questions relatives à l'environnement dans les formations de jeunes.
- Collaborer avec d'autres structures prenant part à la mise en œuvre de la stratégie ;
- Elaborer un plan d'encadrement des jeunes en matière d'éducation environnementale ;
- Doter les jeunes d'un site à aménager pour les pratiques environnementales dans la communauté;
- Assurer la bonne gestion du site d'expérimentation disponible dans la communauté ainsi que les biens meubles et immeubles reçus dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie ;
- Former et accompagner les clubs des jeunes pour la protection de l'environnement ;
- Participation à l'élaboration du chronogramme des activités des clubs des jeunes pour la protection l'environnement ;
- Assister le comité des clubs des jeunes pour la protection de l'environnement dans ses activités ;
- Participer aux activités de suivi et d'évaluation des activités réalisées dans les structures des jeunes ciblées.

#### **4. Les clubs jeunes pour la protection de l'environnement**

Ces clubs installés dans toutes les structures des jeunes qui prennent part à la mise en œuvre de la stratégie, par l'entremise de leurs comités, auront pour rôle de ;

- Programmer les activités à réaliser dans l'échéance d'une année ;
- Promouvoir les valeurs de protection de l'environnement dans leurs structures respectives ;
- Mobiliser d'autres jeunes pour la participation à leurs activités ;
- Organiser des séances des conférences sur les questions de protection de l'environnement dans les structures de jeunes;
- Organiser en collaboration avec d'autres parties prenantes des activités culturelles en faveurs de l'environnement ;
- Collaborer avec d'autres clubs des jeunes de protection de l'environnement en guise d'échange d'expérience.
- Il est à noter que le succès de la mise en œuvre de cette stratégie dépend de la formation en environnement des différentes parties prenantes bien plus du respect de leurs rôles respectifs.

#### **Bibliographie.**

1. Béatrice BEUILLE, *comment développer une éducation relative à l'environnement qui permette de modifier le rapport à la nature des jeunes en vue de protéger les écosystèmes et la biodiversité, mémoire*

*master- université de Sherbrooke, 2012.*

2. Robert K. Merton, *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, Plon, paris, 1965.
3. SAUVE L., *Education relative à l'environnement : possibilités et contraintes*, Connexion, Vol. XXV11 no 1/2, 2002.
4. UNESCO, *Rapport final de la Conférence inter gouvernementale sur l'éducation relative à l'environnement organisée par Unesco avec la coopération du PNUE*, Tbilissi (URSS) ,1977.
5. S.J. LONDJOHOU, *Education environnementale des jeunes pour la protection des ressources naturelles de la réserve de biosphère de la Pendjari. Cas de Tanongou (bénin), mémoire master- université d'Abomey calvi*, 2008, inédit.
6. Durkheim, *sociologue de l'éducation*, éd. Harmattan, Paris, 1993.
7. *Déclaration de Tbilissi*, 1977.
8. <http://www.google.fr>